



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h32**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers  
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier  
Siège #3 - Madame Caroline Pinette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Mélissa Roberge, technicienne comptable, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2025-11-259**

**2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence,** il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2025**
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
  - 6.1 - Revenus cumulés au 31 octobre 2025**
  - 6.2 - Dépenses et salaires d'octobre 2025**
  - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 octobre 2025**
  - 6.4 - Dépôt du rapport financier et du vérificateur pour l'exercice terminant au 31 décembre 2023**
  - 6.5 - Congé des fêtes de fin d'année.**
- 7 - CORRESPONDANCES**
  - 7.1 - A Titre d'Information**
    - 7.1.1 - Calendrier des Séances 2026**
    - 7.1.2 - GRILLE TARIFAIRES DES PUBLICITÉS DANS LE JOURNAL LE MENSUEL DE SAINT VALERE**
    - 7.1.3 - MAMH Approbation de la proportion médiane 2026 - Municipalité de Saint-Valère**



No de résolution  
ou annotation

- 7.1.4 - Lettre ouverte des producteurs AGRO  
7.1.5 - Norme SP 3280  
**7.2 - A titre Décisionnelles**  
7.3 - Nomination de maire suppléant à la MRC d'Arthabaska  
7.4 - Nomination d'un répondant (conseiller) pour la bibliothèque.  
7.5 - Nomination de maire suppléant  
7.6 - Nomination des délégués pour le comité des loisirs  
7.7 - Nomination des délégués pour le comité de la voirie et machinerie.  
7.8 - Nomination d'un délégué pour le comité Partenaires 12-18.  
7.9 - Nomination d'un représentant de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode.  
7.10 - Nomination d'un délégué pour la FADOQ  
7.11 - Nomination d'un délégué pour Rouli-Bus  
7.12 - Nomination d'un délégué pour le CCU  
7.13 - Nomination d'un délégué pour la MADA et la MAE  
7.14 - Nomination d'un délégué pour Avenue Santé Bois-Francs Daveluyville  
7.15 - Affectation surplus accumulé projet d'aménagement du terre-plein  
7.16 - Autorisation / Traverses de route Saison 2025-2026  
7.17 - Acceptation de soumission pour l'entretien ménager de ses bâtiments  
**8 - RESSOURCES HUMAINES**  
8.1 - Augmentation Salaire des employés municipaux  
**9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**  
9.1 - Loisirs et Vie Communautaire  
9.1.1 - Demande programme d'emploi d'été 2026  
9.1.2 - Contribution annuelle Comité partenaires 12/18 MRC d'Arthabaska  
9.2 - URBANISME  
9.2.1 - Rapport de l'inspecteur municipale - Octobre 2025  
9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS  
9.3.1 - Programme d'aide à la voirie locale pour travaux Rang 8 DAH78723  
9.3.2 - Mandat à la firme RDL pour réaliser l'Audit du programme TECQ 2019-2024  
9.4 - SECURITE CIVILE  
**10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**  
**11 - AFFAIRES NOUVELLES**  
**12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**  
**13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**  
**14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**3 - MOT DU MAIRE**

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025;

**En conséquence,** Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu

2025-11-260



No de résolution  
ou annotation

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

## 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

**Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.**

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 7. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

## 6 - ADMINISTRATION

### 6.1 - Revenus cumulés au 31 octobre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 31 octobre 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 784 148.42\$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-11-261

### 6.2 - Dépenses et salaires d'octobre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'octobre 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 14 808.60\$, ainsi que des factures s'élevant à 76 673.12\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2025 Auquel s'ajoute un montant de 26 402.35\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 octobre 2025. Le tout totalisant un montant global de 177 884.07\$

Adopté à l'unanimité.

### 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 octobre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 31 octobre 2025.

2025-11-262

### 6.4 - Dépôt du rapport financier et du vérificateur pour l'exercice terminant au 31 décembre 2023

Sur proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Caroline Pinette, il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.



No de réso 2025-11-263  
ou annotation

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**6.5 - Congé des fêtes de fin d'année.**

**CONSIDÉRANT** les congés déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** les congés prévus sont la veille de Noël, le jour de Noël, le lendemain de Noël, le jour de l'an et le lendemain du jour de l'an;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Alain Demers et résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 18 décembre 2025 à 16h30 et la réouverture soit fixée au lundi 5 janvier 2026 aux heures habituelles;**
- **QUE** l'horaire prévu pour les travailleurs aux services publics soit sur appel en alternance selon l'horaire proposé par **le responsable des travaux publics à la direction générale** et que tous les travailleurs seront au travail si des déneigements sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 7 - CORRESPONDANCES

### 7.1 - A Titre d`Information

2025-11-264 7.1.1 - Calendrier des Séances 2026

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Joséeane Turgeon et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu unanimement;

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30.

#### Calendrier des réunions du conseil municipal

#### Saint-Valère - 2026

Jour	Date	Lieu	Heure	Ville
Lundi	12 janvier 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	2 février 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	2 mars 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Mardi	7 avril 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère



No de résolution ou annotation

Lundi	4 mai 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	1er juin 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	6 juillet 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	10 août 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Mardi	8 septembre 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	5 octobre 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	2 novembre 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère
Lundi	7 décembre 2026	Salle Municipale 2 Rue du Parc	19 h 30	Saint-Valère

- QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.
- QUE la publication soit aussi transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.1.2 - GRILLE TARIFAIRES DES PUBLICITÉS DANS LE JOURNAL LE MENSUEL DE SAINT VALERE  
EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu unanimement

- QUE soient adoptés les tarifs suivants des publicités du journal municipal Le Mensuel pour l'année 2026 :

Format	Nombre de parutions	Prix 2026
1/4 page	11	200,00 \$
1/4 page (1 parution)	1	55,00 \$
1/2 page	11	270,00 \$
1/2 page (1 parution)	1	80,00 \$
3/4 page	11	375,00 \$
3/4 page (1 parution)	1	105,00 \$
1 page complète	11	550,00 \$
1 page (1 parution)	1	135,00 \$
1 carte d'affaires	11	115,00 \$
1 carte d'affaires (1 parution)	1	35,00 \$

Adopté à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

2025-11-265

### **7.1.3 - MAMH Approbation de la proportion médiane 2026 - Municipalité de Saint-Valère**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité concernant l'exercice financier 2026. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 76 %

Facteur comparatif : 1.32

2025-11-266

### **7.1.4 - Lettre ouverte des producteurs AGRO**

Lettre d'information de producteurs agroalimentaires de la MRC de l'Érable et d'Arthabaska sur des mesures concrètes pour que l'achat local devienne une véritable politique institutionnelle.

2025-11-267

### **7.1.5 - Norme SP 3280**

**CONSIDÉRANT** la mise en application de la nouvelle norme SP 3280 qui porte sur les Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) qui exige la comptabilisation d'une provision au rapport financier si une immobilisation répond aux critères.

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Caroline Pinette

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère conclu que le risque de devoir engager des coûts pour décontaminer ses immobilisations en cas de mise hors service est faible.

En effet, ses deux bâtiments, soit le bureau municipal et le pavillon intergénérationnel ont été construits dans les années 2000.

**Il est résolu** que la municipalité ne détient aucune immobilisation entrant dans le champ d'application de la norme SP 3280.

## **7.2 - A titre Décisionnelles**

2025-11-268

### **7.3 - Nomination de maire suppléant à la MRC d'Arthabaska**

Il est proposé par Joséeane Turgeon et appuyé par Yannick Trépanier

**QUE** le conseil nomme le conseiller Olivier Jacques comme substitut au maire à la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité.

2025-11-269

### **7.4 - Nomination d'un répondant (conseiller) pour la bibliothèque.**

Il est proposé par Nadia Hébert et appuyé par Alain Demers

**QUE** le conseil nomme la conseillère Joséeane Turgeon et la conseillère Caroline Pinette comme répondante du conseil municipal pour la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité.

2025-11-270

### **7.5 - Nomination de maire suppléant**

Il est proposé par Joséeane Turgeon et appuyé par Caroline Pinette



No de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil nomme la conseillère Nadia Hebert comme substitut au poste maire de la municipalité de Saint-Valère pour une période détaillé.

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-271**

**7.6 - Nomination des délégués pour le comité des loisirs**

Il est proposé par Nadia Hébert et appuyé par Alain Demers

**QUE** le conseil nomme la conseillère Joséeane Turgeon, la conseillère Caroline Pinette et le conseiller Yannick Trépanier comme délégués au département des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-272**

**7.7 - Nomination des délégués pour le comité de la voirie et machinerie.**

Il est proposé par Joséeane Turgeon et appuyé par Caroline Pinette

**QUE** le conseil nomme la conseillère Nadia Hebert, le conseiller Olivier Jacques, le conseiller Yannick Trépanier et le conseiller Alain Demers comme délégués au département de la voirie et de la machinerie.

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-273**

**7.8 - Nomination d'un délégué pour le comité Partenaires 12-18.**

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Nadia Hébert

**QUE** le conseil nomme la conseillère Joséeane Turgeon comme délégués pour le comité Partenaires 12-18.

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-274**

**7.9 - Nomination d'un représentant de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode.**

Il est proposé par Joséeane Turgeon et appuyé par Olivier Jacques

**QUE** le conseil nomme le maire Marcel Normand et le conseiller Alain Demers comme représentant de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie de Bulstrode (RISIB).

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-275**

**7.10 - Nomination d'un délégué pour la FADOQ**

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Alain Demers

**QUE** le conseil nomme la conseillère Caroline Pinette comme délégués pour le comité de la FADOQ.

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-276**

**7.11 - Nomination d'un délégué pour Rouli-Bus**

Il est proposé par Nadia Hébert et appuyé par Caroline Pinette

**QUE** le conseil nomme la conseillère Joséeane Turgeon comme représentante sur le conseil d'administration de Rouli-Bus.

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-277**

**7.12 - Nomination d'un délégué pour le CCU**



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Nadia Hébert et appuyé par Alain Demers

**QUE** le conseil nomme le conseiller Yannick Trépanier, la conseillère Josée Turgeon et le conseiller Olivier Jacques comme représentant sur le conseil d'administration du CCU

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-278**

**7.13 - Nomination d'un délégué pour la MADA et la MAE**

Il est proposé par Josée Turgeon et appuyé par Yannick Trépanier

**QUE** le conseil nomme la conseillère Caroline Pinette et le conseiller Alain Demers comme représentant sur le conseil d'administration de la MADA et de la MAE

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-279**

**7.14 - Nomination d'un délégué pour Avenue Santé Bois-Francs Daveluyville**

Il est proposé par Caroline Pinette et appuyé par Josée Turgeon

**QUE** le conseil nomme la conseillère Nadia Hebert comme représentante sur le conseil d'administration de Avenue Santé Bois-Francs Daveluyville

Adopté à l'unanimité.

**2025-11-280**

**7.15 - Affectation surplus accumulé projet d'aménagement du terre-plein**

**CONSIDÉRANT** QU'il existe un surplus accumulé affecté pour l'aménagement du terrain créé en 2013 par des fonds reçus lié au 150ème de la municipalité,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Josée Turgeon et appuyé par Alain Demers et résolu

**QUE** la municipalité utilise le surplus accumulé affecté - terre-plein de 15 000\$ afin de financer une partie des coûts engagés en 2022 et 2023 liés au projet d'aménagement de terrain-plein.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2025-11-281**

**7.16 - Autorisation / Traverses de route Saison 2025-2026**

**ATTENDU QUE** le Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs demande l'autorisation de traverses de route, telle que désignée dans sa demande;

Il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu,

**QUE** la demande sera publiée sur notre site Internet afin de faciliter la compréhension des lieux de traversent autorisées par la municipalité de Saint-Valère par ses citoyens;

**QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte l'entente proposée.

Adopté à l'unanimité

**2025-11-282**

**7.17 - Acceptation de soumission pour l'entretien ménager de ses bâtiments**

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal et le pavillon intergénérationnel à besoin d'un service d'entretien ménager;

**CONSIDÉRANT QUE** La direction générale a demandé 4 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
-------------	-------------



No de résolution ou annotation

Ménage Hebdo	2225.68\$
Dan-Lave 97	915.00\$
Alain Roux	1950.00\$
Ménage Victo	1492.00\$

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Caroline Pinette et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale, accepte la soumission de L'entreprise Dan-Lave 97 pour l'entretien ménager de ses bâtiments au coût par mois de 915.00\$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

## 8 - RESSOURCES HUMAINES

2025-11-283

### 8.1 - Augmentation Salaire des employés municipaux

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère désire maintenir la rémunération des employés à des niveaux compétitifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut investir afin de favoriser la rétention et l'embauche d'employés;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la convention collective soumise par le syndicat des employés de Saint-Valère

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'institut Statistique de Montréal au 30 septembre 2025 est de 3.4%;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Yannick Trépanier et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le versement aux employés à l'emploi et effectif au 1er janvier 2026, un pourcentage forfaitaire équivalent à 3.4 % du salaire versé au cours de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

## 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

### 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

2025-11-284

#### 9.1.1 - Demande programme d'emploi d'été 2026

Il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par la conseillère Caroline Pinette et résolu:

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière madame Annick Girouard à déposer la demande de subvention au programme d'emploi d'été 2026
- **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière madame Annick Girouard à signer au nom et pour la municipalité de Saint-Valère tous les documents pertinents au dépôt de ladite demande.

Adopté à l'unanimité.

2025-11-285

#### 9.1.2 - Contribution annuelle Comité partenaires 12/18 MRC d'Arthabaska

**ATTENDU QUE** le comité partenaire 12/18 compte sur la participation municipale pour agir auprès des jeunes de notre région;

**EN CONSÉQUENCE**,



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu

**QUE** la contribution 2026 par capital humain est de 2.95 \$ selon le relevé de population disponible sur le site du ministère des Affaires municipales du Québec et de l'habitation (MAMH). Relevé 2025 est de 1 190 citoyens. Donc un total de participation à la vie des 12/18 au montant de 3 510.50 \$.

Adopté à l'unanimité

#### **9.2 - URBANISME**

2025-11-286

##### **9.2.1 - Rapport de l'inspecteur municipale - Octobre 2025**

IL est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Alain Demers et résolu:

**D'ACCEPTER** le

##### **Dépôt du rapport de permis pour le mois d'octobre 2025.**

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Philippe Habel, inspecteur en bâtiment et environnement sur les permis émis pour le mois d'octobre 2025.

#### **9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

2025-11-287

##### **9.3.1 - Programme d'aide à la voirie locale pour travaux Rang 8 DAH78723**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** la directrice générale Annick Girouard a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de la conseillère Caroline Pinette et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valère confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale Annick Girouard est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté à l'unanimité.

2025-11-288

##### **9.3.2 - Mandat à la firme RDL pour réaliser l'Audit du programme TECQ 2019-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière TECQ 2019-2024 a pris fin le 31 décembre 2024 et que toutes les dépenses prévues ont été réalisées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Olivier Jacques

Il est résolu

**QUE** le conseil mandate le Groupe RDL à effectuer la vérification comptable de la reddition de comptes finale du programme TECQ 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité

#### **9.4 - SECURITE CIVILE**

#### **10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

#### **11 - AFFAIRES NOUVELLES**



No de résolution  
ou annotation

## 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :237; # transactions; 273; # livres numériques 25

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics **le rapport est dans le D**

Rapport du comité de la des matières résiduelles

## 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

2025-11-289

## 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon

**QUE** la séance est levée à 20h58

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand  
Marcel Normand  
Maire

Mélissa Roberge  
Mélissa Roberge  
Technicienne Comptable

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand  
Marcel  
Maire

Normand

## Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard  
Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution  
ou annotation